



BARRAGE.NATURE.ENVIRONNEMENT

Agrément préfectoral n° 2629 pour la protection de l'Environnement

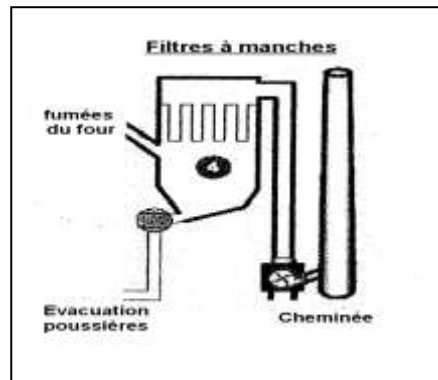
FLASH INFO sur VALDI

8 novembre à 11h : épaisses fumées au-dessus de Valdi

→ C'est un **incendie** avec intervention des pompiers ...

Un "incident" de plus ... que nous, nous appelons **ACCIDENT** !

Que s'est-il passé ? L'incendie s'est déclaré dans le filtre à manches, un des éléments du système de filtrage des fumées du four de fusion, constitué d'un grand caisson garni à l'intérieur de longues "manches" dont le rôle est de retenir les particules nocives des fumées de combustion avant leur évacuation par la cheminée (cf. croquis). Le feu serait parti de ces manches alors qu'elles venaient juste d'être changées et se serait étendu à l'ensemble du caisson pourtant récemment contrôlé, générant les épaisses fumées noires qui vous ont alertés.



Nos démarches : Dès les 1ers coups de fil des riverains, nous avons cherché à joindre un responsable de Valdi pour exprimer leurs craintes de nouvelle pollution. Après plusieurs essais, l'un d'eux nous a rappelés vers 14h, a confirmé l'incendie, rapidement circonscrit par les pompiers, et indiqué qu'ils en recherchaient les raisons.

Dans le même temps, nous avons interrogé par mail les services de l'Etat chargés de la surveillance de l'usine (DREAL) pour connaître les mesures que Valdi devait mettre en œuvre après cet incendie. Ils nous ont répondu le 9 novembre que suite à leur inspection effectuée le jour même sur le site, **il a été demandé à l'exploitant d'identifier les causes du sinistre et de déterminer les conditions de redémarrage du four qui a été vidangé des eaux d'extinction (à faire analyser) et mis à l'arrêt pour une durée restant à déterminer.**

Nos inquiétudes : Mercredi soir 13 novembre vers 22h, les bruits ont repris, le four est reparti ! Et le lendemain, la vieille cheminée a repris du service ... Déjà !!! 5 jours seulement après l'accident, ce qui laisse supposer que les problèmes ont été résolus ... Est-ce possible sans la réparation du filtre à manches ? Qu'en est-il des analyses

demandées par la DREAL ? Quelles sont les intentions à court terme de l'entreprise pour que l'installation de fusion soit fonctionnelle mais conforme aux exigences de sécurité et de préservation de l'environnement ... donc de votre santé ?

Nous avons posé la question par courrier au Préfet en lui demandant de faire vérifier sur place les agencements qui ont permis le redémarrage du four. Nous sollicitons également dans cette correspondance **la tenue du prochain CSS** (Comité de suivi du site) où nous siégeons ainsi que d'autres associations de défense de l'environnement, aux côtés de la Préfecture, de la DREAL, de la Mairie, de l'entreprise et des employés délégués, afin d'examiner en séance les nombreuses questions auxquelles doit répondre Valdi : résolution des dégâts de l'incendie, conclusions des études prescrites par l'arrêté préfectoral de novembre 2011, décisions de VLP découlant de ces conclusions, résultats des campagnes de mesures de rejets atmosphériques et objectifs de l'exploitant liés à la classification Seveso haut...

Nous vous tiendrons informés de la suite des événements ...

D'ores et déjà, nous pouvons vous faire savoir que M. Dufour, Directeur de Valdi, nous a annoncé en septembre dernier, que **l'installation du 2^e four** dont nous avions contesté l'autorisation préfectorale de construction au Tribunal Administratif en 2010, **est suspendue**... certes, le Tribunal Administratif ne nous a pas donné raison contre le Préfet et la puissante société Eramet dont fait partie Valdi mais les faits sont là et nous ne sommes pas mécontents des résultats obtenus ! Un **arrêté préfectoral complémentaire** à l'autorisation contestée a été signé le 17 novembre 2011 :

- Valdi est passée **Seveso haut** (évolution réglementaire de la classification des entreprises les plus polluantes et les plus dangereuses),
- elle doit se soumettre à des **études multiples** dont certaines sont consécutives à nos demandes, en particulier le problème des odeurs qu'elle est tenue de résoudre,
- elle procède à l'**évacuation** progressive de ses stocks **de piles usagées** qui devrait être achevée **fin 2012** puisque le traitement sur place a été interdit
- et enfin, elle **suspend son projet d'extension d'activité et donc de 2^e four** ...

La raison du plus fort ? C'est plutôt le jeu de qui perd gagne !

Nous restons vigilants mais votre soutien est notre force !

Suivez nos actions sur notre site :

<http://associationbarrage.pagesperso-orange.fr/index.html>

Notez les coordonnées de notre contact pour les problèmes Valdi :

Josette Barnet 05 55 35 26 40

Ou, en cas d'absence, Yvan Tricart 05 55 35 63 65 ou Claudine Dely 05 55 35 20 09.

©BNE-2012®